

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 7 avril 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Conflit en Ukraine – Dons exceptionnels

L'Ukraine subit depuis le 24 février dernier une offensive militaire intolérable de la part de la Russie. Cette invasion fait fuir des millions d'ukrainiens qui affluent vers les pays limitrophes. De nombreuses associations se mobilisent pour répondre aux besoins vitaux des réfugiés, notamment en matière de santé et d'hébergement.

Sensible à cette situation d'urgence, la Municipalité a décidé d'octroyer un don exceptionnel de Fr. 15'000.- en soutien à la population ukrainienne. Cette somme a été répartie à parts égales entre trois structures particulièrement actives dans l'aide d'urgence soit, l'organisation Medair sise à Ecublens, l'Entraide protestante suisse (EPER) et Caritas.

2) Règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution de l'électricité – Entrée en vigueur

Le 30 septembre 2021, le Conseil communal a adopté le préavis n° 2021/20. Les modifications consistaient à faire passer le nombre de délégués du Conseil communal, membres de la commission consultative du fonds de développement durable, de 2 à 3, ainsi qu'à adapter le Règlement à la Directive du Fonds communal d'encouragement pour le développement durable, à la législation actuelle, ainsi qu'aux derniers règlements adoptés par le Conseil communal. Ce Règlement a été approuvé par la Cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité, le 14 décembre 2021, et cette approbation a été publiée dans la Feuille des avis officiels en date du 21 décembre 2021. Les délais de recours et de référendum étant tous deux échus, la Municipalité, dans sa séance du 17 janvier 2022, a décidé de fixer l'entrée en vigueur du Règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution de l'électricité au 1^{er} février 2022.

3) Projet de liaison verticale au Pont-Bleu

Dans le cadre de l'étude du franchissement, sous forme de liaison verticale, au niveau du Pont-Bleu (mesure PALM 4d.OL.12b), projet associant les Communes de Crissier et d'Ecublens, la Municipalité a décidé, en date du 13 décembre 2021, de mandater le bureau 2b Architectes associé au bureau CSD ingénieurs SA afin de réaliser les prestations d'études préliminaire et d'avant-projet. Cette liaison doit permettre de faire transiter la mobilité douce entre le Pont-Bleu et la route de Bussigny, sur laquelle se trouvera un arrêt du futur tram T1.

Le montant total des honoraires s'élève, pour la part d'Ecublens, à Fr. 38'653.55 TTC pour l'étude phase 1 et représente le 50 % des honoraires, le solde étant à la charge de la Commune de Crissier. Ce montant sera imputé sur le compte n° 420.5010.176 conformément au chapitre 5 « Autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude », conclusion n° 4 du préavis de début de législature n° 2021/23 intitulé « Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2021-2026 ».

4) Décompte de clôture – Préavis n° 2015/05 « Réaménagement routier du chemin du Bochet – Demande de crédit de construction »

Les travaux relatifs à ce préavis sont terminés. Le rapport du Service des travaux publics et de l'environnement adressé au Service des finances et de l'informatique n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 430.5010.142.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 2015/05	Fr. 990'000.—
Montant total des dépenses	<u>Fr. 744'546.30</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 245'453.70</u>
Participation de tiers	Fr. .-
Subvention	Fr. .-

L'importance de la moins-value de dépenses est due au fait que la plupart des travaux ont pu être adjudés pour des sommes inférieures aux devis obtenus avant le dépôt du préavis. Par exemple Fr. - 90'000.- pour les travaux de génie civil grâce à des mesures d'auscultation, après enlèvement du tapis, afin de déterminer sur place les zones à renforcer. Les travaux d'amélioration de l'éclairage public ont également été inférieurs d'environ Fr. 70'000.- étant donné que divers travaux en lien avec les alimentations n'ont pas été nécessaires. D'autre part, le poste de divers et imprévus devisé à Fr. 70'000.- n'a généré que Fr. 6'000.- de dépenses.

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

5) Décompte de clôture – Préavis n° 2019/09 « Requalification de l'allée du Croset – Demande de crédit de construction »

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le rapport du Service des travaux publics et de l'environnement adressé au Service des finances et de l'informatique n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 430.5010.162.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 2019/09	Fr. 390'000.—
Montant total des dépenses	<u>Fr. 378'469.90</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 11'530.10</u>
Participation de tiers	Fr. 170'000.—
Subvention	Fr. .-

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

La Municipalité